

Conditions Générales de Vente et de Prestations

SRI – Société de Référence sur Internet – SAS Amon – Siège : 9 rue Joubert 75009 Paris – RCS Paris 513179416 – Souscription non obligatoire.

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de prestations (ci-après les « Conditions Générales ») ont vocation à régir toutes les ventes et prestations de référencement sur le site web www.koikeou.fr dédié à la géo-localisation des entreprises sur des plans de villes (ci-après dénommé le « Contrat ») fournies par AMON, ayant pour enseigne SRI, SAS au capital de 6.000 euros, ayant son siège à Paris 75009 – 9 rue Joubert, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 513 179 416 (ci-après « SRI-AMON »), en collaboration avec « BSC CONSEIL », SARL, au capital de 10.000 euros, ayant son siège à Paris 75002- 33, rue Poissonnière, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 477 590 913, titulaire et exploitant de la marque « KOIKEOU ».

Tout Contrat résulte de la signature préalable du bulletin par le client, précisant notamment le référencement souhaité ainsi que le prix correspondant, les conditions de paiement, et la date de signature du bulletin (le « Bulletin »). Le Bulletin comprend le référencement du client sur l'annuaire de son secteur par activité et la localisation de sa situation géographique au travers du site internet KOIKEOU. Cette prestation englobe le référencement mis en ligne sous 90 jours maximum. Ce référencement est valable pour une durée de trois (3) mois à partir de la date de mise en ligne.

Les stipulations des Conditions Générales prévalent sur toute stipulation contraire contenue dans un quelconque autre document, en particulier les conditions générales d'achat du client, sauf acceptation expresse et écrite de SRI-AMON.

Le client se verra remettre un document de référencement faisant office d'attestation de publication sur le Site, ce document contenant un code entreprise permettant au client de modifier ou ajouter des informations le concernant.

Les différents référencements

Référencement A : il consiste à répertorier une entreprise dans son secteur géographique (ville) et dans son secteur d'activité sous forme de pastille animée par un clignotement rappelant les principales informations de l'entreprise

Référencement B : il consiste à répertorier une entreprise dans son secteur géographique (département) et ce quelque soit son secteur d'activité sous forme de pastille animée par un clignotement rappelant les principales informations de l'entreprise.

Responsabilité de SRI-AMON

La responsabilité de SRI-AMON ne saura être recherchée en cas de panne du réseau ou autre problème technique. La mise en jeu de la responsabilité de SRI-AMON ne saura excéder le montant total du prix défini au Bulletin.

Conditions de règlement

Le paiement est fait comptant à compter de la signature du Bulletin par chèque ou par virement. Le Bulletin tient lieu de facture. Les forfaits correspondant au trimestre au cours duquel la résiliation intervient doivent être réglés dans leur intégralité par le client. Toute somme non réglée à son échéance sera majorée de 1.5% par mois. Le montant du solde restant dû deviendra immédiatement et de plein droit exigible, 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure demeurée infructueuse, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir de formalité judiciaire. A défaut de paiement dans les délais prévus, les fournitures seront suspendues. Faute de régularisation de paiement 15 jours après la suspension du Contrat, le dossier sera transmis au contentieux.

Sauf convention particulière, toute signature du Bulletin et paiement du prix entraîne pour le client, acceptation des Conditions Générales, lequel reconnaît en avoir eu parfaite connaissance et renonce à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat ou tout autre document assimilé.

Modification ou annulation de la commande

Toute résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à SRI - AMON au moins 8 jours calendaires à compter de la date de signature figurant sur le Bulletin.

A défaut de demande de résolution dans le délai ci-dessus, SRI - AMON conservera les sommes versés à son profit à titre d'indemnité compensatrice, sans préjudice de toute action en réparation des dommages subis par l'annulation du Contrat.

Clause pénale

Tout recouvrement par voie contentieuse entraîne de plein droit, à la charge du client, une indemnité fixée, à titre pénal, à 15% du montant des factures impayées à leur échéance, avec un minimum de 17 €, sans préjudice des demandes pouvant être formées en vertu de l'article 700 du C.P.C.

Attribution de compétence

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent si le client est commerçant.

Droit d'accès et de rectification aux fichiers informatisés

Conformément aux dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, le client dispose auprès de SRI - AMON et de BSC CONSEIL, d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant dont BSC CONSEIL sera destinataire.

SRI - AMON et BSC CONSEIL, peuvent être amenées à communiquer à d'autres organismes toutes les coordonnées ainsi que le contenu des insertions publicitaires recueillis dans le cadre de la présente commande, dans le but d'effectuer des opérations de prospection commerciale, de marketing direct, d'édition d'annuaire et/ou des renseignements téléphoniques, en France ou à l'étranger. Le client peut s'opposer à cette communication en le notifiant par lettre simple adressée à SRI - AMON.

Conditions Générales de Vente et de Prestations

SRI – Société de Référence sur Internet – SAS Amon – Siège : 9 rue Joubert 75009 Paris – RCS Paris 513179416 – Souscription non obligatoire

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de prestations (ci-après les « Conditions Générales ») ont vocation à régir toutes les ventes et prestations de référencement sur le site web www.koikeou.fr dédié à la géo-localisation des entreprises sur des plans de villes (ci-après dénommé le « Contrat ») fournies par AMON, ayant pour enseigne SRI, SAS au capital de 6.000 euros, ayant son siège à Paris 75009 – 9 rue Joubert, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 513 179 416 (ci-après « SRI-AMON »), en collaboration avec « BSC CONSEIL », SARL, au capital de 10.000 euros, ayant son siège à Paris 75002- 33, rue Poissonnière, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 477 590 913, titulaire et exploitant de la marque « KOIKEOU ».

Tout Contrat résulte de la signature préalable du bulletin par le client, précisant notamment le référencement souhaité ainsi que le prix correspondant, les conditions de paiement, et la date de signature du bulletin (le « Bulletin »). Le Bulletin comprend le référencement du client sur l'annuaire de son secteur par activité et la localisation de sa situation géographique au travers du site internet KOIKEOU. Cette prestation englobe le référencement mis en ligne sous 90 jours maximum. Ce référencement est valable pour une durée de trois (3) mois à partir de la date de mise en ligne.

Les stipulations des Conditions Générales prévalent sur toute stipulation contraire contenue dans un quelconque autre document, en particulier les conditions générales d'achat du client, sauf acceptation expresse et écrite de SRI-AMON.

Le client se verra remettre un document de référencement faisant office d'attestation de publication sur le Site, ce document contenant un code entreprise permettant au client de modifier ou ajouter des informations le concernant.

Les différents référencements

Référencement A : il consiste à répertorier une entreprise dans son secteur géographique (ville) et dans son secteur d'activité sous forme de pastille animée par un clignotement rappelant les principales informations de l'entreprise

Référencement B : il consiste à répertorier une entreprise dans son secteur géographique (département) et ce quelque soit son secteur d'activité sous forme de pastille animée par un clignotement rappelant les principales informations de l'entreprise

Responsabilité de SRI-AMON

La responsabilité de SRI-AMON ne saura être recherchée en cas de panne du réseau ou autre problème technique. La mise en jeu de la responsabilité de SRI-AMON ne saura excéder le montant total du prix défini au Bulletin

Conditions de règlement

Le paiement est fait comptant à compter de la signature du Bulletin par chèque ou par virement. Le Bulletin tient lieu de facture. Les forfaits correspondant au trimestre au cours duquel la résiliation intervient doivent être réglés dans leur intégralité par le client. Toute somme non réglée à son échéance sera majorée de 1.5% par mois. Le montant du solde restant dû deviendra immédiatement et de plein droit exigible, 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure demeurée infructueuse, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir de formalité judiciaire. A défaut de paiement dans les délais prévus, les fournitures seront suspendues. Faute de régularisation de paiement 15 jours après la suspension du Contrat, le dossier sera transmis au contentieux.

Sauf convention particulière, toute signature du Bulletin et paiement du prix entraîne pour le client, acceptation des Conditions Générales, lequel reconnaît en avoir eu parfaite connaissance et renonce à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat ou tout autre document assimilé.

Modification ou annulation de la commande

Toute résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à SRI - AMON, au moins 8 jours calendaires à compter de la date de signature figurant sur le Bulletin

A défaut de demande de résolution dans le délai ci-dessus, SRI - AMON conservera les sommes versés à son profit à titre d'indemnité compensatrice, sans préjudice de toute action en réparation des dommages subis par l'annulation du Contrat

Clause pénale

Tout recouvrement par voie contentieuse entraîne de plein droit, à la charge du client, une indemnité fixée, à titre pénal, à 15% du montant des factures impayées à leur échéance, avec un minimum de 17 €, sans préjudice des demandes pouvant être formées en vertu de l'article 700 du C.P.C.

Attribution de compétence

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent si le client est commerçant.

Droit d'accès et de rectification aux fichiers informatisés

Conformément aux dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, le client dispose auprès de SRI - AMON et de BSC CONSEIL, d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant dont BSC CONSEIL sera destinataire.

SRI - AMON et BSC CONSEIL, peuvent être amenées à communiquer à d'autres organismes toutes les coordonnées ainsi que le contenu des insertions publicitaires recueillis dans le cadre de la présente commande, dans le but d'effectuer des opérations de prospection commerciale, de marketing direct, d'édition d'annuaire et/ou des renseignements téléphoniques, en France ou à l'étranger. Le client peut s'opposer à cette communication en le notifiant par lettre simple adressée à SRI - AMON.